

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 12 (1936-1937)
Heft: 13

Artikel: La question du haut commandement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-713316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

oder objektiver Kriegswissenschaftler. Er wäre stets in stande gewesen, auch den Gegner zu beraten; für ihn war der Krieg in der Hauptsache ein großes Schachspiel, ein spannendes, hohes Spiel. Als er bei den Franzosen keine Karriere mehr machen konnte, versuchte er unter dem Decknamen eines Barons de Salavaux Dienste beim Zaren Alexander zu nehmen. Ein erster Versuch gelang nicht, Napoleon wußte ihn wieder festzuhalten; am 15. August 1813 verließ General Jomini indessen vor Ablauf des Waffenstillstandes im deutschen Feldzug das französische Heer und ging zu den Russen über. Aber auch hier konnte er nur als Berater wirken, manchmal hörte man auf ihn, meist aber nicht. Jomini war der wissenschaftliche Offizier, den die nationalen Interessen und Triebkräfte nicht interessierten. Er war ein glänzender Kriegswissenschaftler, ein Strategie und Taktiker des hohen Kriegsspiels, aber kein Soldat, der von der Mystik des Krieges und der Nation erfüllt war. Rußlands Herrschern diente er jahrzehntelang als Berater, führte ein Wanderleben, war bald im Waadtland, bald in Paris und bald in Petersburg, erhob seine Stimme nochmals als Berater Rußlands bzw. des Zaren Nikolaus im Krimkrieg und starb 1869, 90 Jahre alt, in Paris.

Seine Bedeutung liegt auf dem Gebiet der kriegswissenschaftlichen Literatur. Während Clausewitz in seinem berühmten Buche « Vom Kriege » eine Philosophie des Krieges gab, wie sie dem Geiste der Deutschen entsprach, versuchte der lateinische Logiker Jomini mit seinem « Abriss der Kriegskunst » vor allem aus den Erfahrungen der Kriegsgeschichte diejenigen Grundsätze der Kriegführung herauszuschälen und genau zu formulieren, die allgemeine Gültigkeit, und zwar für alle Zeiten, haben sollten und sie in ein unangreifbares System zusammenzustellen; allerdings war auch er sich bewußt, daß das beste System nichts wert ist, wenn nicht ein Genie es mit seinem Geiste erfüllt! Indessen sind seine Lehren heute noch wertvoll.

Den Kriegszweck zu bestimmen, so sagte Jomini, ist Sache der politischen Leitung des Landes, die Durchführung des Krieges, der immer auf die Vernichtung des Gegners geht (der Unterschied zwischen Verteidigungskrieg und Angriffskrieg, zwischen Verteidigungsarmee und Angriffsarmee war zu allen Zeiten ein Geschwätz!), ist stets Sache des Feldherrn. Daß die Aufgaben der politischen Leitung und der Heerführung nicht genau auseinandergehalten wurden, ist eine Ursache der deutschen Niederlage von 1918. Napoleon als Selbstherrscher kann hier nicht als Gegenbeweis angeführt werden; übrigens wäre von seinem Feldzuge des Frühjahrs 1814 in Frankreich zu sagen, daß die Ueberschätzung des taktischen Erfolges ihn hier an der Verfolgung des zu diesem Zeitpunkt allein möglichen Kriegszweckes hinderte.

Wir können hier auf die Schriften Jominis nicht näher eintreten, so verlockend dies auch wäre. Danken wollen wir aber dem Verfasser der Abhandlung, daß er uns Wesen und Werk des Generals Jomini näher brachte. Für unser nationales Wehrwesen wurde das eminente Wissen des Generals nicht ausgenutzt, obwohl sich dieser in seinem langen Leben wiederholt als Berater den schweizerischen Behörden zur Verfügung gestellt hatte. H. Z.

La question du haut commandement

Depuis plusieurs mois, elle est à l'ordre du jour, mais il semble bien qu'on ne soit point très pressé de la solutionner et c'est ce qui émeut particulièrement l'opinion publique qui se rend compte que le mode d'élection du général en temps de guerre ne correspond plus aux exigences des temps actuels.

Il en est qui préconisent la nomination d'un général en temps de paix déjà, et cela par le Conseil fédéral, enlevant ainsi à l'Assemblée fédérale une responsabilité très lourde et empêchant ainsi toute mésentente entre ces deux pouvoirs. D'autres prévoient même le remplacement des colonels divisionnaires et commandants de corps par des généraux, à la tête desquels se trouverait le généralissime. D'autres solutions encore sont proposées et prouvent quelles qu'elles soient que notre législation actuelle impose au commandement une situation qui se traduirait infailliblement, à l'ouverture des hostilités, par une catastrophe décisive pour le sort du pays.

Sans aller au fond de la question, il apparaît, semble-t-il, que l'élection d'un général ne s'impose pas en

temps de paix déjà, mais par contre il est quasi certain qu'en cas de guerre, elle ne doit plus être confiée à l'Assemblée générale pour la seule raison que cette dernière ne peut être à même de rendre sa décision que dans un délai de deux à trois jours. On sait trop quelles seraient les fâcheuses conséquences de cet état de choses en cas d'attaque brusquée, pour insister longuement sur la valeur de cet argument.

Par la force des choses, cette conception ultra-démocratique devient surannée et il faut à tout prix en assurer la réforme, ne serait-ce même déjà que pour éviter les influences néfastes que la politique ne laisserait pas d'exercer au sein de l'Assemblée fédérale lors de la nomination du général.

A notre avis, s'il est nécessaire de reviser la constitution, il faut carrément créer une loi stipulant que le général est nommé automatiquement à la mobilisation générale en la personne du chef de l'état-major général, lequel par ses fonctions paraît être le plus apte à revêtir immédiatement et avec le maximum de préparation, le grade de général en chef. De cette manière, toute compromission politique serait définitivement écartée, et le moral de la troupe n'aurait pas à souffrir d'une attente déprimante au suprême degré. L'adjoint du chef d'EMG, poste récemment créé, passerait de ce fait à l'échelon supérieur et il conviendrait de lui donner, dès le temps de paix, le grade de divisionnaire.

Cette solution qui est celle qui s'impose au commun des mortels par sa simple logique ne s'embarassant pas de considérations d'ordre purement techniques connues seules des initiés aux subtilités du haut commandement, aurait en outre l'avantage de ne point démunir un corps d'armée de son commandant et, partant, d'éviter un remplacement hâtif, opération toujours délicate en de telles circonstances. E. N.

Le gr. fus. interchangeable et la sct. fus. au combat

(Suite.)

d) La mission d'un **élément de feu à l'attaque** est de *trayer le chemin aux gr. voisins* en faisant taire ou en gênant les sources de feu ennemies qui s'opposent à leur progression. Tâche théoriquement et au début facile, mais toujours plus compliquée au cours de l'engagement, étant donnée la *difficulté de repérer* ces sources. En temps de paix le chef cibarre les offre en sacrifice, ce qui permet de les détruire en feu fixe, mais à la guerre on sera le plus souvent obligé de faucher sur la zone où on les suppose: c'est dire qu'on sera souvent à côté du but et que la tâche primordiale de tout élément d'appui de feu, *FM ou mitr.*, consiste:

— à *étudier soigneusement le secteur* qui lui est attribué, aux fins de déterminer les emplacements probables des *sources de feu* ennemies ainsi que les hausses à employer (pour mitr. voir croquis de tir III, 4, B),

— à *surveiller attentivement l'élément qu'il est chargé d'appuyer*, aux fins de chercher par ses réactions à déterminer où est l'objectif à battre. Si, par ex., l'élément qu'il doit appuyer se met à tirer, le gr. de feu doit interpréter ce fait comme suit: « Tirez dans la direction de mes armes! Le feu ennemi que vous devez neutraliser est trop violent pour que je puisse avancer! » Si le gr. de feu constate que l'effet de son tir déclenché à la suite de cette demande est nul, il cherchera alors lui-même à progresser pour se mettre en meilleure posture de remplir sa mission ou — le plus souvent sur l'ordre initial ou occasionnel du lieutenant — pour se transformer en élément de choc, appuyé par le gr. de choc momentanément arrêté, quitte à reprendre son rôle primitif ultérieurement.

Etant donnée la *difficulté de ravitailler en munitions* les éléments avancés, ceux-ci, en principe, ne tirent que